



## ÉTABLISSEMENT

**OPH Cannes Pays de Lérins (06)**  
22 boulevard Louis Négrin  
06150 Cannes

**AVIS DE MARCHÉ**

FOURNITURES

DIRECTIVE 2014/24/UE

**Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

OPH Cannes Pays de Lérins (06), Contact : OPH Cannes Pays de Lérins, 22 boulevard Louis Négrin, 06150 Cannes, FRANCE. Tél. : +33 493481222. Fax : +33 493473905. Courriel : clefebvre@ophcannes.net. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.ophcannes.net>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.ophcannes.net>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Organisme de droit public

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Logement et développement collectif

**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** ACCORD CADRE FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRICITÉ**II.1.2) Code CPV principal**

09310000

**II.1.3) Type de marché**

Fournitures

**II.1.4) Description succincte**

Le présent Accord-cadre concerne : Fourniture d'énergie électrique active garantie nécessaire à l'alimentation en continu de la totalité des besoins, les CEE et le mécanisme de capacité ainsi que la responsabilité d'équilibre avec les services associés, pour plusieurs points de livraison allotés de l'OPH Cannes Pays de Lérins. La durée de validité est de 4 ans fermes à compter de la date de notification. La durée des marchés subséquents est fixé dans les documents de la consultation propre à chaque marché subséquent. Les délais de livraison à respecter sont spécifiés dans les pièces des différents marchés subséquents. Le présent contrat est un accord-cadre multi attributaire à marchés subséquents passé selon les modalités de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2.1 et L2125-1, et R2161-7 à 12 du code de la commande publique. Il est conclu sans minimum ni maximum et est décomposé en 2 lots : Lot 1 Electricité : BT supérieur à 36KVA Lot 2 Electricité : BT 3- 36KVA

**II.1.5) Valeur totale estimée****II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 2

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

**II.2) DESCRIPTION****LOT N° 1****II.2.1) Intitulé :** BT supérieur à 36KVA**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

09310000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03

**Lieu principal d'exécution** : La fourniture est livrée aux point de livraisons indiqués dans le BPU propre à chaque marchés subséquents.

#### II.2.4) Description des prestations

Concerne la fourniture en électricité des sites donc le BT est supérieur à 36KVA. 9 sites sont actuellement concernés pour une estimation à 648 MWh/an

#### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non**

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

#### II.2.10) Variantes

**Des variantes seront prises en considération : Non**

#### II.2.11) Informations sur les options

**Options : Non**

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non**

#### II.2.14) Informations complémentaires

### LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : BT 3- 36KVA

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

09310000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

**Lieu principal d'exécution** : La fourniture est livrée aux point de livraisons indiqués dans le BPU propre à chaque marchés subséquents.

II.2.4) Description des prestations

Concerne la fourniture en électricité des sites donc le BT est compris entre 3 et 36KVA. 225 sites sont actuellement concernés pour une estimation à 1300 MWh/an

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non**

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

**Des variantes seront prises en considération : Non**

II.2.11) Informations sur les options

**Options : Non**

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non**

II.2.14) Informations complémentaires

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

Marché réservé : Non

**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

**Section IV : Procédure****IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 3

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : Non

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui****IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Mardi 12 octobre 2021 - 12:00

**IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés****IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Date : mardi 12 octobre 2021 - 14:00

Lieu : OPH Cannes.

**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) RENOUELEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

**VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES****VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le financement est fait sur le budget de l'office voté chaque année, paiement par virement bancaire.

- Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours
- Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.
- Les crédits nécessaires au financement de l'opération sont inscrits dans les comptes de l'OPH.
- Financement sur fonds propres
- Taux de l'avance si les conditions sont remplies : 5 %.
- les prix des marchés subséquents sont traités à P.U. fermes.

Il n'est pas prévu de négociation.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

greffes du tribunal administratif de nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE.

##### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

CCIRAL Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur) Place Félix-Baret CS 80001 , 13282 Marseille cedex 6 FRANCE.

##### **VI.4.3) Introduction des recours**

Introduction des recours

Avant la conclusion du contrat : 1) le référé précontractuel (art. L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat. Après la conclusion du contrat : 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. 3) le recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences « Tropic » et « Tarn et Garonne ») assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension issu de l'article L521-1 4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1 - 048997860 - greffe.ta-nice@juradm.fr

##### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

09 septembre 2021